

Tableau récapitulatif de la certification en BAC GT et voie professionnelle– Octobre 2025

Candidats scolaires

Texte d'appui	Enseignement concerné	Session 2026
Bac GT : circulaire à venir Bac pro : Circulaire du 02-04-2025 CAP : circulaire du 27-8-2025	EPS obligatoire	Bacs Terminale 3 CCF en terminale. La moyenne est affectée d'un coefficient 6 pour la voie GT Notes de trimestres dans le LSL CAP : 2 CCF SHN : Possibilité de choisir de passer en ponctuel même si scolarisé. SHN (voie GT et pro) : Nécessité de justifier du statut SHN au moment de l'inscription à l'examen, sur la base de la liste publiée en janvier de la même année civile, pour pouvoir bénéficier des allègements et aménagements. SHN voie GT et pro si forme ponctuelle : le candidat est évalué sur une des deux activités constituant l'épreuve d'EPS et relevant de deux champs d'apprentissage différents. Pour la deuxième activité, qui correspond à la spécialité sportive du candidat, celui-ci n'est pas évalué et la note de 20/20 est automatiquement attribuée sous réserve qu'elle ne soit pas l'unique note retenue pour l'épreuve d'EPS.
Contrôle continu (40%) Ref. Guide évaluation	EPS obligatoire	Terminale : 3 CCF en terminale. La moyenne est affectée d'un coefficient 6 Notes de trimestres référées aux 3 AFL, inscrites dans le LSL. Première : moyennes trimestrielles inscrites dans le LSL. Au-moins 2CA. Notes référées aux 3 AFL, dont AFL1 au-moins 50% et le total des deux autres AFL au-moins 25%.
	Enseignement optionnel EPS	Coeff 2 (première ou terminale) ou 4 (cycle terminal) : moyenne des trimestres ou semestres Pratiquer → Au-moins 50% de la note (dont AFL1 au-moins 50%, et 25% pour le total des deux autres AFL) Réfléchir → Première : production finale (50% de la note) -- Terminale : Oral (2/3 de la note).
	Spe EPPCS	Première : Moyenne des notes de trimestre. Niveau de performance dans au-moins deux APSA. Connaissances associées sur les trois thématiques du programme. Pour ceux qui ne poursuivent pas en terminale coeff 8 qui comptera pour la session 2026. Terminale : Notes de CC (Parcoursup) : sur la base de l'évaluation des 3 compétences du programme Préparation à l'examen terminale
	Spé Arts Danse	Première : Note construite sur la base de l'évaluation des 3 compétences du programme. Pour ceux qui ne poursuivent pas en terminale coeff 8 pour la session 2026. Terminale : Notes de CC (Parcoursup) : sur la base de l'évaluation des 3 compétences du programme Préparation à l'examen terminale
	Enseignement optionnel Arts danse	Coeff 2 (première ou terminale) ou 4 (cycle terminal) : moyenne des trimestres ou semestres Note construite sur la base de l'évaluation des 4 compétences du programme
Note de service du 24-03-22 Parue au BO du 14 avril 22 modifiée par Note de service du 26-09-2023, parue au BO n°36 du 28 septembre 2023	Enseignement de spécialité EPPCS	Terminale : Coeff 16 – - Épreuve écrite 3h30 (deux parties : une dissertation et une étude de documents) sur 20pts. - Épreuve orale : 30mns (une pratique – prestation candidat observée 15mns 12pts et un commentaire d'une vidéo de la prestation physique du candidat dans l'activité de son choix 15 minutes – 8 pts). - L'épreuve orale (pratique et commentaire d'une prestation physique) s'appuie sur la programmation des APSA du cycle terminal. SHN : Modalités identiques sauf pratique physique automatiquement à 12 /12 et possibilité pour l'entretien de s'appuyer sur la spécialité sportive. Épreuve de contrôle (second groupe d'épreuves du BAC) : Épreuve orale de 30 minutes A Prévoir : Pour les lycées proposant la spécialité : envoi d'une liste de 5 ASPA de 5 CA au recteur (premier trimestre). Prévoir les modalités d'organisation pratique après choix des 2 CA pas les autorités académiques. Pour les IPR (au nom du recteur) 3 mois avant la date des épreuves : définir les deux CA supports des épreuves pratiques. Document précisant les modalités de mise en place de l'épreuve adapté (/inaptitude)
Note de service du 15-07-2021 BO du 29 juillet 2021	Enseignement de spécialité Arts Danse	Terminale : Coeff 16 – - Épreuve écrite 3h30 (choix entre deux sujets : dissertation ou analyse de documents) sur 20pts Épreuve orale : 30mn (une présentation chorégraphique (12 points) et un entretien (8 points)) sur 20 pts
Note de service du n° 2020-019 du 11-2-2020- BO 13/02/2020	S2TMD	Terminale : Coeff 16 – - Épreuve écrite 3h30 (choix entre deux sujets : sur 20pts Épreuve orale : 30mn (interprétation chorégraphique, analyse musicale, interrogation sur les sciences et connaissances du corps) sur 20 pts

Candidats individuels – Contrôle ponctuel

Texte d'appui	Enseignement concerné	Session 2025	A PREVOIR
Bac GT : circulaire à venir Bac pro : Circulaire du 02-04-2025 CAP : Circulaire du 27-8-2025	Enseignements obligatoires	2 épreuves parmi trois : 800m, Danse et tennis de table + éventuellement deux épreuves académiques SHN voie GT et pro : le candidat est évalué sur deux épreuves relevant de deux champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur sa spécialité sportive pour laquelle la note de 20/20 est automatiquement attribuée (si pas unique notes).	Les épreuves académiques si cela est prévu dans votre académie
Note de service du 29 juillet 2021 BO du 26 août 2021	Spé EPPCS - « premières renonçants »	Une épreuve parmi trois proposées par l'académie relevant de 3 champs différents. Pratique + oral Épreuve passée soit en première, soit sur l'année de terminale. SHN : pas d'adaptation particulière	Trois épreuves académiques de 3 CA (Appui sur les référentiels spécifiques de la note de service parue au BO du 14 avril 2022, déclinés par les académies dans les APSA retenues)
Nds du 24-03-2022 Parue au BO du 14 avril 22	Spé EPPCS – Terminale	Épreuve nationale : - un écrit de 3h30 en deux parties : une dissertation, une étude de documents (idem candidats scolarisés) - une partie « orale » de 30minutes décomposée en deux parties : une pratique physique (15 minutes d'observation) et un oral de 15 minutes. SHN : entretien sur le parcours sportif de l'élève au cours du cycle terminal.	Les candidats choisissent une Apsa parmi deux proposées par les autorités académiques . Ces deux Apsa sont issues d'une liste de cinq Apsa relevant de cinq champs d'apprentissage différents proposée par les autorités académiques en début d'année scolaire
Note de service du 29-07-2021 BO du 26 août 2021	Spé Arts Danse« premières renonçants »	Deux parties (10 points chacune) : - Pratique (15 minutes) Présentation d'une composition chorégraphique de 2 à 4 minutes en solo suivi d'un entretien Oral (15 minutes) : Exposé suivi d'un entretien	
Note de service du 15-07-2021 BO du 29 juillet 2021	Spé Arts-danse : terminale	Épreuve nationale (idem candidats scolarisés)	
Note de service du 25-10-2021 BO n°41 du 4 novembre 2021 Complétée par note de service du 23 mars 22 parue au BO du 14 avril 22	Ensgt optionnel EPS :	Une épreuve pratique (12pts) et une épreuve orale (8pts). Première (coeff 2) : Parcours sauvetage aquatique + Oral Terminale (coeff 2) : Badminton + Oral Cycle terminal (coeff 4) : Les deux épreuves + oral renforcé. Pour épreuves sur le cycle terminal, les 2 APSA peuvent ne pas être passées le même jour. SHN : 12/12 automatique dans la partie pratique ; passent la partie orale (sur 8pts)	- Candidat de première : Epreuve sauvetage aquatique à organiser - Candidat de terminale : Epreuve de badminton ou, pour ceux qui le souhaitent : épreuve de sauvetage + épreuve de badminton.
Note de service du 25-10-2021 BO n°41 du 4 novembre 2021	Ensgt optionnel art-danse :	Deux parties : - Pratique (15 minutes) Présentation d'une composition chorégraphique de 1 à 3 minutes en solo suivi d'un entretien (sur 10 pts) - Oral (15 minutes) : Exposé suivi d'un entretien (sur 10 pts)	